

AVIGNON

Ville d'exception

**DGA PILOTAGE DES RESSOURCES
ET DE LA PERFORMANCE
Pôle des Affaires Juridiques
Service des Assemblées
CL**

ARRETE

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR CHRISTOPHE MADALLE,
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DE LA VILLE D'AVIGNON**

Le Maire de la Ville d'AVIGNON,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-19, L.2122-21, L.2122-24,
- **VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 procédant à l'élection de M. Olivier GALZI, en qualité de Maire de la Ville d'AVIGNON,
- **VU** les délibérations n°5 du Conseil Municipal du 28 mars 2026, n°16 du 20 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,
- **VU** l'organigramme général de la collectivité,
- **VU** le contrat à durée déterminée de Monsieur Christophe MADALLE établi en application de l'article L.343-1 du CGFP à compter du 01 juin 2026 pour assurer la fonction de Directeur Général des Services en date du 26 mai 2026.

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe MADALLE, pour tout actes, courriers, arrêtés de toute nature, dont à portée règlementaire, y compris de police, conventions relevant de l'activité des services municipaux suivants :

- **Pilotage des ressources et de la performance :**
 - Ressources Humaines (Gestion des ressources humaines, Développement des ressources humaines, Pilotage financier et performance)
 - Finances (Budget et qualité comptable, performance)
 - Affaires juridiques (Juridique et Assemblées)
 - Logistique (Garage municipal, Moyens partagés)
 - Modernisation (DSI)
 - Marchés publics
- **Ville citoyenne et de la proximité :**
 - Relations Citoyennes (Affaires funéraires, Citoyenneté, Etat-civil et recensement, relations usagers)
 - Vie des Quartiers (Proximité, Vie participative)
 - Tranquillité Publique (Prévention / accès au droit, tranquillité de l'espace public, ville fraternelle)
 - Qualité de Vie (Propreté de l'espace public, végétal dans la ville, quotidienneté)

- **Ville émancipatrice :**

- Culture (Avignon bibliothèques, Archives, Avignon musées)
- Sports et loisirs (développement des activités sportives, équipements sportifs, activités aquatiques, Avignon loisirs jeunesse)
- Ville éducative (Activités périscolaires, Agents et moyens des écoles, Restauration municipale)
- Solidarités

- **Ville durable et sobre :**

- Architecture et Patrimoine (Bâtiments communaux, Patrimoine immobilier, Monuments historiques)
- Aménagement urbain résilient (Aménagement de l'espace public, Mobilité durable et inclusive, Ouvrages et eau)
- Exploitation urbaine et circulation (Réseaux dynamiques, Projets d'exploitation urbains)
- Urbanisme, Habitat et Ecologie urbaine (Ecologie urbaine, Habitat et renouvellement urbain, Permis et contrôles, Planification et développement urbain)
- Attractivité du territoire (Occupation du Domaine public, commerce, les halles d'Avignon Attractivité)

- **Directeur de projets SIG**

- **Sécurité publique**

- Police des quartiers
- Police des brigades spécialisées
- Pilotage de la stratégie

- **Direction de la Communication**

- **Direction de l'Évènementiel et Relationnel**

- **Direction Aide logistique aux manifestations et associations**

- **Directeur de projets Développement durable**

- **Direction de la sécurité civile locale**

Sont exclues de ces délégations :

- Les convocations aux réunions du Conseil Municipal, des Commissions, de la Commission d'Appel d'Offres,
- Les correspondances adressées aux membres du Gouvernement.

Article 2 : Dans les domaines définis à l'article 1 et dans la limite de la délégation d'attributions confiée au Maire par le Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation de signature est accordée à Monsieur Christophe MADALLE pour les décisions du Maire et tout document y afférent.

Délégation est également attribuée à l'intéressé pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits aux budgets municipaux.

Article 3 : L'ordonnateur délègue à Monsieur Christophe MADALLE, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, la signature des bons de commande, des factures, de toute pièce comptable en dépense comme en recette et de tout acte dans le cadre des relations de l'ordonnateur municipal avec le comptable public municipal.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire d'Avignon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes 16, avenue Feuchères 30 000 NIMES dans les mêmes conditions de délai. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville d'AVIGNON est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à AVIGNON, le 29 MAI 2026
Le Maire,
Olivier GALZI

Pour ampliation,



Parvenu en Préfecture le : 02/06/2026

Publié le : 08/06/2026

Notifié le : 11/06/2026

Signature :

A large, stylized handwritten signature, likely of the Director General of Services, written in black ink.

Accusé de réception en préfecture
084-218400075-20260529-ASS-A310-2026-AR
Date de télétransmission : 02/06/2026
Date de réception préfecture : 02/06/2026